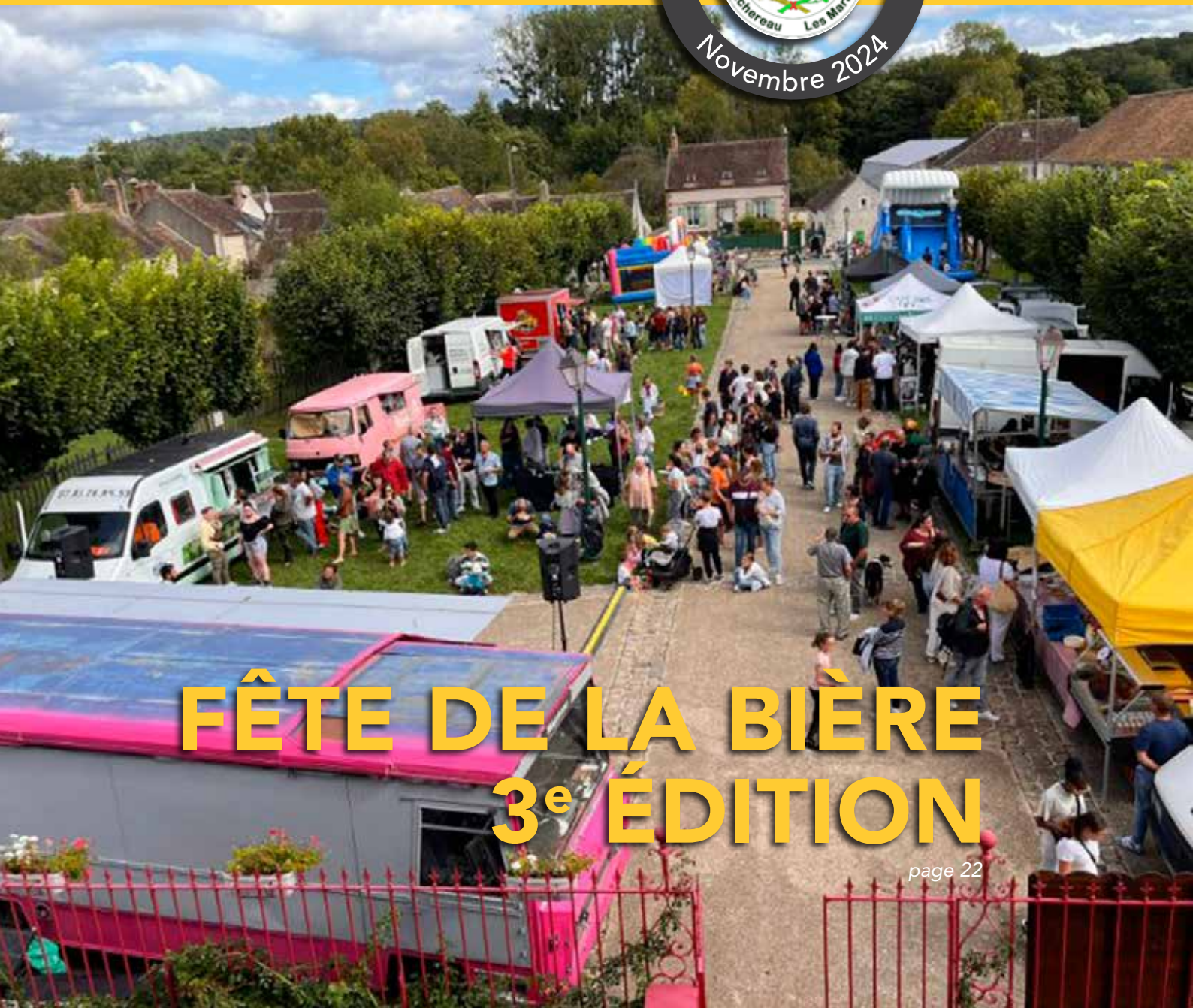


LE TACOT

www.thoury-ferrottes.fr

Facebook Thoury Ferrottes officiel



page 22



page 24 à 26

Fête de la pomme



page 27

Halloween

En direct de la mairie	p. 2 - 9
Ça vous concerne	p. 10 - 16
Ça se passe ici	p. 16 - 28
Culture	p. 29
Environnement	p. 30 - 31
Infos pratiques	p. 32 - 33
Nos entreprises	p. 34 - 35
Récap'2024	p. 36

L'ÉDITO /



Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

J'espère que petits et grands ont fait une bonne rentrée malgré ce temps toujours plus maussade.

Les enfants de l'école de Thoury-Ferrottes ont découvert des engins de chantier dans la cour au mois d'octobre. En effet, la canalisation d'assainissement qui vient de la salle des fêtes et traverse la cour de l'école s'est rompue. Une réparation d'urgence par une entreprise agréée a été réalisée pour un montant de 9 000 euros, somme non prévue dans notre budget 2024. C'est ce que l'on appelle des dépenses imprévues...

Les travaux de voirie, rue du Pont de la Messe au hameau de Bichereau, sont terminés et totalement financés par la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Un nouveau jeu va être installé dans le parc, place de la Mairie, en début d'année 2025 avec une demande de subvention accordée par le département de Seine-et-Marne.

Nous avons plusieurs doléances s'agissant de haies, arbres qui débordent sur la voie publique, sur les chemins communaux ou entre particuliers. Je vous rappelle que vous êtes responsables de toutes les plantations de votre propriété et devez entretenir ou élaguer suivant les réglementations en vigueur.

Vous trouverez dans ce numéro et plus particulièrement dans le compte rendu municipal, 4 lettres ou mails reçus en mairie avec la réponse du conseil municipal. Je trouve bien regrettable ces sous-entendus ou attaques envers notre équipe alors que nous sommes le plus transparent possible, à l'écoute de chaque habitant et surtout toujours disponibles pour venir à votre rencontre.

Je vous souhaite une bonne lecture et découverte de ce nouveau bulletin municipal en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

Le 24 septembre 2024 à 20 heures en la Mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 16 septembre 2024.

Étaient présents : Djamila AMOUR-BARRAULT, Alice BARTHELEMY, Célia BUIRE, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, Elise GISLARD, Pascal MARTINEZ, Joël PAUPARDIN, Laëtitia PIRES, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS

Avaient donné pouvoir : Alain BARTHOUX à Hélène DECRESSAT, Johan FREMY à José TOMAS, Jean-Claude MONTAILLIER à Yves ROY

Secrétaire de séance : Laëtitia PIRES

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance :

- **Le point n°6 : Modification de la délibération 2024-04-10-05 « Amortissement des subventions d'équipement »**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal qui s'est tenu le 28 mai 2024.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2024.

Madame Laëtitia PIRES est désignée secrétaire de séance.

---oOo---

1. APPROBATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SIRMOTOM (SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES)

Après lecture de la délibération du Syndicat de la Région de Montereau Fault Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) en date du 21 juin 2024 relative à l'approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés, le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés du SIRMOTOM.

2. ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Monsieur le Maire expose :

- qu'il est opportun pour la collectivité de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Seine et Marne, le centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié,

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

- que la collectivité a décidé de rejoindre la procédure d'appel d'offres et a donné mandat en ce sens au centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne
- que lors de sa séance du 4 juillet 2024, le Conseil d'administration du centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne a :
- autorisé la Présidente à signer le marché avec le groupement conjoint RELYENS/CNP Assurances,
- approuvé la convention de gestion indissociable des propositions tarifaires.

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 25 et 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu les taux proposés par le centre départemental de gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

Vu la proposition du centre départemental de gestion de Seine et Marne d'assister les collectivités souscripteurs du contrat à l'exécution de celui-ci par le biais d'une convention de gestion ;

Après examen et délibéré, l'assemblée délibérante :

Article 1^{er} : décide d'accepter :

- les résultats du contrat obtenus par le CDG 77

Assureur : CNP Assurances

Courtier en charge de la gestion : RELYENS

Durée du contrat : 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Contrat géré en capitalisation avec une garantie de taux de 3 ans

Préavis : contrat résiliable chaque année sous respect du préavis de 6 mois.

- la souscription de la convention de gestion entre la collectivité et le CDG 77

Elle détaille les missions et le rôle de chacune des parties : le CDG 77 assure l'interface entre la collectivité et l'assureur par le suivi des contrats souscrits (pilotage et exécution du contrat, médiation auprès de l'assureur), il porte assistance et conseil aux collectivités sur l'application du statut, l'instruction des dossiers et la gestion de l'absentéisme. Cette mission facultative est financée à hauteur d'un forfait par agent couvert de 27 € annuels pour les agents affiliés à la CNRACL et 11 € pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Article 2 : décide de souscrire la couverture suivante pour :

- les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL au titre des garanties :

Décès + accident du travail et maladie professionnelle + maladie ordinaire + longue maladie/longue durée + maternité/adoption + temps partiel thérapeutique + invalidité temporaire

Au taux de 8,19 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 90 % de la base des prestations)

- les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC au titre des garanties :

Accident du travail et maladie professionnelle + maladie ordinaire + grave maladie + maternité/adoption

Au taux de 1,20 % avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire (IJ à 100 % de la base de prestations).

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer les certificats d'adhésion et la convention de gestion, ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence et à procéder aux versements correspondants.

D'adhérer à la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne, ci-annexée.

3. RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour l'année 2023.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

4. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNE-SUR-MARNE, BUSSIÈRES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVÉE

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

5. DECISION DE VIREMENT DE CREDITS

Afin de rembourser de la taxe d'aménagement suite à une annulation de permis de construire, Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Il a été décidé de procéder au virement de crédits suivants :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
Commune	Investissement	10226	10	+ 1000,00
Commune	Investissement	21538	21	- 1 000,00

6. MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2024-04-10-05 « AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT »

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Trésorerie demandant de recalculer les subventions d'équipement, suite à une erreur de calcul constatée sur l'article 204182

Par conséquent, le solde du compte 204182 s'élève à 163 125,51 € et non 173 784,80 € donc le montant de l'amortissement n'est pas de 5 792,83 € mais de 5 437,52 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2321-2 28° du CGCT.

Considérant que les comptes 204 « Subventions d'équipement versées » doivent faire l'objet d'un amortissement.

Considérant que l'instruction comptable M57 prévoit que les subventions d'équipement versées doivent faire l'objet d'un amortissement.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable permet et autorise la neutralisation de cet amortissement.

Considérant que la procédure de neutralisation s'opère comme suit :

1) Constatation de l'amortissement des biens, conformément au plan d'amortissement :

- dépense de fonctionnement au compte 681 chapitre 042 ;
- recette d'investissement aux comptes 28046 – 2804182 chapitre 040 ;

2) Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées :

- dépenses d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 040,
- recette de fonctionnement au compte 77681 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » chapitre 042.

Lorsqu'une subvention d'équipement est totalement amortie, elle est sortie du bilan.

Le comptable créditera :

le compte 2046 par le débit du compte 28046 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 39 552.80 €.

Le compte 204182 par le débit du compte 2804182 par opération d'ordre non budgétaire pour la somme de 5 437.52 €.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTES**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 5 ans pour la somme de 39 552.80 €.

D'amortir les subventions d'équipement versées sur une durée de 30 ans pour la somme de 5 437.52 €.

De neutraliser totalement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées pour la somme de 44 990.32 €.

QUESTIONS DIVERSES**- Mail reçu en Mairie le 3 septembre 2024 de Monsieur FLAMINI-LORETI Adonis :**

« Bonjour,

Je viens de recevoir les taxes foncières sur le non bâti donc je participe pleinement à l'entretien des chemins et abord des chemins et des bords de route qui appartiennent à la commune.

Je demande donc de pouvoir me promener librement à pied, à vélo, moto, 4 X 4 sur ces chemins sans me faire griffer par les ronces et j'en passe des meilleurs.

Sauf erreur de ma part, suite au dernier conseil municipal, on nous a fait la démonstration que le chemin d'exploitation des justices allait rapporter plusieurs dizaines de milliers d'euros à la commune.

Je me demande aussi où passe le bois qui est tombé et que les employés communaux ramènent au dépôt.

A l'attention aussi de l'ensemble du conseil municipal.

Ado »

Réponse au nom de l'ensemble du conseil municipal par Hélène DECRESSAT

« Monsieur,

Pour rappel, la taxe foncière sur notre commune n'a pas augmenté depuis des décennies.

Les services techniques de notre commune entretiennent les chemins régulièrement.

Malheureusement, les ronces et branches d'arbres qui débordent sur nos chemins communaux proviennent généralement de parcelles privées. A charge du propriétaire de couper ou nettoyer son terrain.

Nous avons déjà prévenu certains propriétaires de ses obligations et continueront à le faire.

En ce qui concerne le bois, la plupart du temps, les services techniques le remettent sur la parcelle privée et quelquefois en ramènent au centre technique municipal où il est stocké. Nous réfléchissons à une solution pour s'en débarrasser, (peut-être à des personnes dans le besoin de notre commune).

En espérant avoir répondu à vos attentes.

Cordialement »

- Lettre reçue en recommandée avec accusé réception de Monsieur Adonis FLAMINI-LORETI

Objet : violation de propriété

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire

Nous avons été pour le moins surpris de voir un affichage municipal sur notre propriété, parcelle ZH 03 sans avoir reçu de demande préalable.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'intrusion dans une propriété privée est punie par la loi en vertu de l'article 226-4-3 du code pénal. Nous vous le rappelons :

Article 226-4-3**Création LOI n°2023-54 du 2 février 2023 – art.8**

Sans préjudice de l'application de l'article 226-45, dans le cas où le caractère privé du lieu est matérialisé physiquement, pénétrer sans autorisation dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui, sauf les cas où la loi le permet, constitue une contravention de la 4^{ème} classe.

L'affichage volontaire, lui aussi sans autorisation, aggrave ce méfait sachant qu'il y a déjà eu un précédent pour lequel un affichage avait déjà été posé sans autorisation.

Ce précédent affichage sauvage avait été posé lors de la dernière fête de la pomme et avait fait l'objet d'un échange oral avec Monsieur le Maire qui l'avait fait retirer.

Les élus doivent exercer leur mandat de la même manière pour tous leurs administrés, dans le respect des lois et du cadre républicain.

Nous demandons que tout affichage sans autorisation préalable soit retiré dans les plus brefs délais. »

Réponse au nom de l'ensemble du conseil municipal par Elise GISLARD

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Le conseil municipal a pris acte de la demande de retrait de publicité. Nous regrettons la forme inutilement procédurière de cette demande et avons trouvé une autre solution pour le bien commun de l'ensemble des habitants du village.

- Courrier de Messieurs FLAMINI-LORETI Adonis et Vincent du 29 mai 2024

« Mesdames et Messieurs les élus,

Nous avons récemment reçu les remerciements hâtifs de la Mairie concernant l'autorisation de tir du feu d'artifice sur la parcelle ZH 13. Nous avons soumis notre accord, lors d'une rencontre en Mairie, à la condition bienfondée de revenir à un climat plus apaisé permettant de travailler ensemble sur des projets à venir.

Il est selon nous nécessaire de passer outre les différents passés que ce soit, par exemple, pour le sujet épineux de l'abandon du projet de décharge ou de ce que nous considérons comme ayant été des obstacles à la rénovation de la bâtisse située à l'intersection des rues de Flagy et de Verdun.

De notre point de vue, les deux projets essentiels dont nous sommes porteurs, apportent leur lot de valeur ajoutée pour le village :

- la rénovation achevée de la bâtisse améliore l'offre locative de la commune, valorise le patrimoine architectural et soigne l'aspect esthétique du cœur du village.

- le projet d'installation d'une ferme maraîchère à l'entrée du village, dont nous vous avons parlé, permettrait aux habitants de se fournir en légumes de saison, frais, bio et produits localement. Deux mois après, nous n'avons pas eu la simple autorisation demandée pour la remise en état du chemin d'accès. Il permettrait pourtant aux fournisseurs, habitants et touristes de se rendre sur place. Dans un même temps, tous les chemins du village sont régulièrement remis en état sans souci. Nous devons donc reporter notre projet à un autre terrain.

Mesdames et Messieurs les conseillers, nous avons proposé de mettre les égos de côté et expliqué en quoi nos projets pourraient être sources d'activité locale, d'emploi, de respect environnemental, d'attrait et de bien vivre dans la commune.

A cette main tendue, ce sont des réflexions inappropriées et des manifestations d'antipathie ou de mépris que nous avons essuyés.

Devant cet état d'esprit, nous informons les membres du conseil que nous avons pris la décision de faire cette année, une fauche tardive sur la parcelle ZH 13 et l'invitons à solliciter un autre volontaire pour accueillir les festivités.

Dans l'attente de preuves de bonne volonté, veuillez, Mesdames et Messieurs les élus, agréer nos cordiales salutations. »

Réponse au nom de l'ensemble du conseil municipal par Alice BARTHELEMY

« Nous sommes surpris de ce courrier reçu le lendemain du conseil municipal du mardi 28 mai 2024.

En effet, Mr Flamini était dans la salle lors de ce conseil et Mr le Maire donne toujours la parole aux personnes qui assistent à cette assemblée. Aucune question ou remarque de Mr Flamini...

Nous prenons note qu'après avoir donné votre accord pour le feu d'artifice sur votre parcelle, vous retirer votre autorisation à seulement 1 mois et demi de la festivité sous prétexte que la mairie fait preuve d'antipathie et de mépris à votre égard.

Pour l'abandon de l'ISDI, pourquoi vous en vouloir ? Ce projet a été retiré par cette entreprise parce que le conseil municipal a voté contre.

Pour la rénovation de votre façade, je vous rappelle que la mairie est intervenue car le bus qui transporte les enfants ne pouvait pas tourner rue de Verdun à cause de l'échafaudage. Nous avons fait déplacer sur place le responsable de l'entreprise de transport, un bus et un chauffeur pour constater les faits.

Pour le chemin d'accès à votre projet ferme maraîchère, nous aurions apporté une réponse en temps et en heure.

Est-ce que les fournisseurs, habitants et touristes vont arriver sur le site demain, le mois prochain ? Bien sûr que non et vous le savez car pour réaliser votre projet, il vous faut un permis d'aménager avec une instruction de 8 à 12 mois par les services de l'état. Ce n'est pas la commune qui autorise un permis d'aménager. Donc, la municipalité avait largement le temps de vous autoriser à mettre le chemin en état selon vos désirs même si celui-ci est carrossable et en bon état.

Pour rappel, est ce que la commune a répondu présente à votre demande d'enlever une place de parking rue de Flagy car cela vous gênait devant une de vos propriétés ?

Oui, Mr le Maire a demandé un rdv à l'Agence Routière Départementale sur les lieux et nous devons retirer cette place de stationnement. Ensuite c'est vous qui vous êtes rétracté en annulant votre demande.

Est-ce que la commune a répondu présent pour savoir si un permis de construire et surtout une sortie sur la route départementale suite à la division de votre bien rue de Flagy était réalisable ?

Oui, Mr le Maire a pris un rdv sur place avec l'Agence Routière Départementale et votre géomètre et une solution a été trouvée pour vendre votre petit terrain en constructible avec une sortie des véhicules sur la rue de Flagy.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Oui le conseil municipal a refusé la pose d'un compteur électrique sur votre parcelle ZH 18 dit la Fontaine de la Cave en zone naturelle pour le type de raccordement : viabilisation et nature de la construction pavillon neuf en lotissement. Nous regrettons que vous vous sentiez méprisés par le conseil municipal mais quelquefois des refus sont justifiés par la législation et nous regrettons que vous en fassiez du chantage.

Pour rassurer les habitants de notre commune, une solution a immédiatement été trouvée et le feu d'artifice a bien eu lieu. Nous remercions les propriétaires de cette parcelle qui nous l'a prêtée pour tirer le feu d'artifice et cela sans conditions en retour. »

- Mail reçu de l'association Vallée de l'Orvanne Environnement du 3 juin 2024

« Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite au dernier conseil municipal qui s'est tenu le 28 mai 2024, les membres du Bureau de l'association Vallée de l'Orvanne Environnement (VOE) avons quelques interrogations et nous vous remercions de bien vouloir nous apporter les éléments de réponse en votre possession par retour de courriel.

1) Aménagement de l'aire de jeux du lavoir de Bichereau :

La commune bénéficiera-t-elle de subventions pour le reboisement de la parcelle et les honoraires du paysagiste (et si oui, en connaît-on le pourcentage) ou le coût est-il exclusivement à la charge de la commune ?

2) Centrale photovoltaïque :

· S'agissant de la parcelle ZM 36, M. le Maire a fait état lors du conseil d'un bail de 60 ans. Pourquoi une telle durée, l'exploitation de la centrale est-elle prévue sur une si longue période ?

· Pouvez-vous nous préciser la méthode de calcul utilisée pour la recette de la commune (environ 12000€/an). Cette recette porte-t-elle uniquement sur la parcelle ou sur l'ensemble des 24 ha exploités par la centrale ?

· Que prévoit la convention au terme de l'exploitation de la centrale ? (retour à un usage agricole des parcelles concernées ou autre usage ?)

· Connaît-on les résultats de l'étude environnementale ?

· Pour rappel, nous sommes toujours demandeurs de la tenue d'une réunion publique.

Pour finir, même si le sujet peut sembler sortir des missions de notre association, nous tenons à attirer votre attention sur les conséquences qui pourraient à terme être préjudiciables pour la commune de l'offre faite par les sociétés APW et Télécom Invest sur l'antenne relais.

Pour commencer, **Télécom Invest est la filiale d'APW (source Infogreffe)**. Il s'agit d'une firme Étasunienne qui rachète les antennes relais sur tout le territoire européen.

Quelle est la date de renouvellement du bail avec Orange ? Peut-être serait-il plus prudent de renégocier directement avec Orange à l'issue du bail et ainsi garantir un revenu pérenne pour la commune.

L'association des Maires Ruraux a signalé cette situation à l'AMF et mis en garde ses adhérents.

Les sites ci-après mettent également en garde contre ces pratiques qui, dans certains cas, ont amené les opérateurs à ne plus couvrir les zones concernées.

<https://www.mairesdefrance.com/m/themes/infrastructures-la-concurrence-pourrait-menacer-l'accès-au-numérique-article-1891->

<https://www.banquedesterritoires.fr/pylones-de-telephonie-mobile-ces-nouveaux-intermediaires-qui-inquietent-les-collectivites>

Rappelons que APW et ses filiales ne sont pas des professionnels des télécoms mais des investisseurs dont le modèle économique repose uniquement sur la spéculation.

Nous vous remercions pour l'attention que vous avez bien voulu porter à ce courriel et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre sincère considération.

Le bureau de l'association VOE

Réponse de l'ensemble du conseil municipal par Yves ROY

« Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'association de Vallée de l'Orvanne Environnement,

Aménagement de l'aire de jeux du lavoir de Bichereau :

Oui, la commune va demander des subventions pour le reboisement et les honoraires du paysagiste.

N'ayant pas encore de devis, nous ne pouvons vous donner des montants et nous vous sommes reconnaissants de vous soucier de cela.

Centrale photovoltaïque :

Concernant la durée du bail, il faut noter que la durée de vie des panneaux solaires est de 30 à 40 ans, ils seront donc renouvelés au moins une fois pendant l'exploitation de la centrale.

Ensuite la recette communale porte sur l'ensemble de la centrale et a été dimensionnée par rapport à l'équilibre global du projet.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

**MAIRIE DE THOURY-FERROTTE**

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Concernant les terrains en fin d'exploitation, il faut noter que préalablement à la construction de la centrale, un état des lieux d'entrée des terrains donnés à bail est effectué et le terrain devra être restitué suivant l'état des lieux initial. Un état des lieux de sortie contradictoire sera également effectué en fin de bail.

Sur les résultats de l'étude d'impact, un état initial faune flore a été réalisé sur un cycle annuel complet permettant d'avoir une bonne connaissance des enjeux environnementaux en présence. A ce jour nous travaillons en concertation avec l'écologue à la mise en œuvre de mesures pertinentes afin de limiter les incidences du projet (démarche ERC Evitement Réduction Compensation).

Et pour finir, nous avons bien pris note de la demande d'une réunion publique. Nous pourrions organiser cette réunion a priori à partir de mi-novembre c'est-à-dire lorsque nous aurons pu finaliser la caractérisation de l'ensemble des enjeux/mesures et pu définir un premier plan d'implantation ; notre objectif étant de pouvoir présenter des éléments concrets et objectifs lors de cette réunion.

Je ne doute pas que vous avez déjà bon nombre de réponses sur ce sujet car un membre de votre association a appelé le chef de développement de Générale du Solaire.

APW France et Télécom Invest :

Comme vous le stipulez, cela sort des missions de votre association.

Pour vous rassurer, le conseil municipal ne signera aucun contrat s'il n'est pas certain de sa fiabilité. Depuis notre prise de poste, il me semble que nous avons prouvé de notre rigueur et de notre bienveillance sur les dossiers de la commune. Énormément de projet ont abouti, des festivités mises en place, des travaux de voirie et bien d'autres sujets divers et variés.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'EARL KUBRAK pour des problèmes d'égout de la route située dans les bois de la Tourneuse entre Flagy et Saint-Ange.

La FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie) informe Monsieur le Maire que le comité de Voulx sera affilié au comité de Lorrez-Le-Bocage et remercie pour le soutien financier accordé tous les ans.

Un administré a contacté la Mairie pour éventuellement acheter la parcelle AH 116.

Lecture d'un courrier de l'amicale des sapeurs-pompiers de Voulx pour la subvention accordée à leur association.

Monsieur le Maire informe de « l'opération nettoignons la nature » le samedi 28 septembre

Intervention des conseillers

- Célia BUIRE informe qu'un boîtier rue de la Gare a des fils sectionnés et que la porte reste ouverte. José TOMAS va voir sur place à qui appartient le boîtier.

- Pascal MARTINEZ a trouvé que la fête de la bière était une belle réussite, les musiciens ont fait une belle prestation. Peu d'exposants.

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes dans le public

Madame FOUCHER demande si la commune prévoit le nettoyage de la rivière de l'autre côté de sa propriété. José TOMAS va voir avec l'agent technique.

Monsieur GRILO constate que l'entretien de la végétation, notamment le terrain de boules est à l'abandon.

José TOMAS précise que cette année, avec les pluies abondantes qu'il y a eu, l'herbe a poussé très vite et les agents techniques ont eu beaucoup plus d'entretien dans la commune.

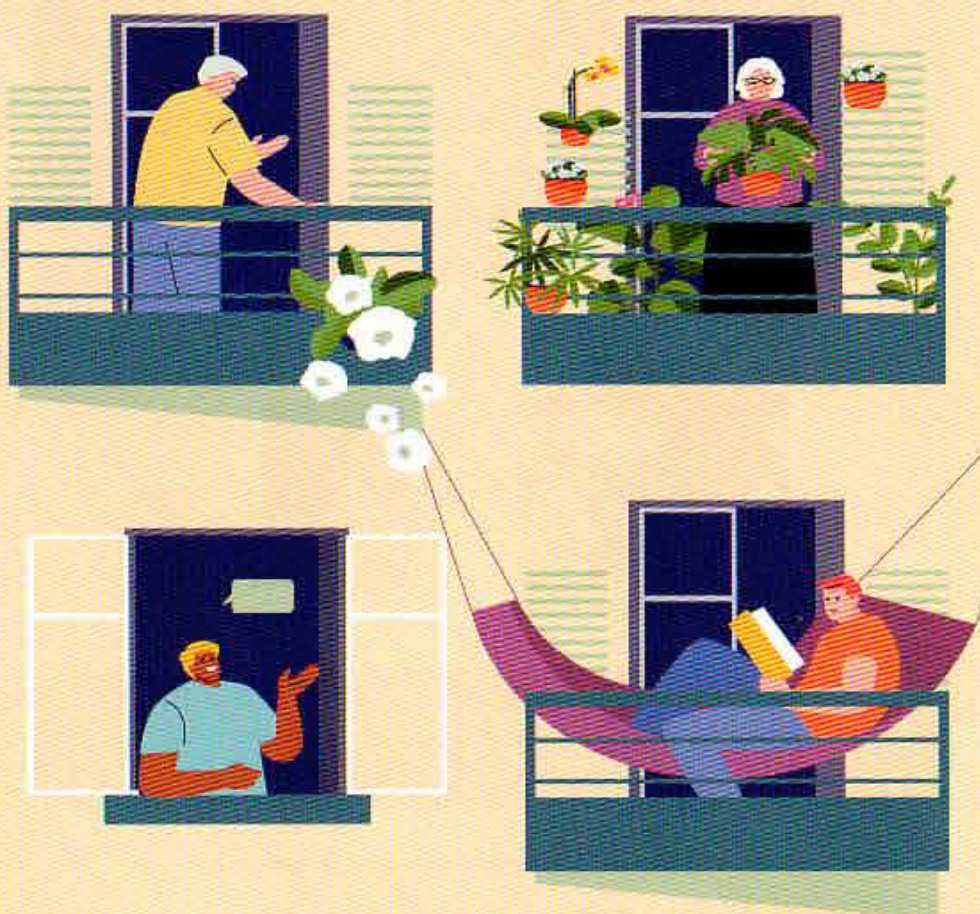
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire
Yves ROY

La secrétaire
Laëtitia PIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTEREAU



**Faire une demande
de LOGEMENT SOCIAL
sur la Communauté
de Communes du
Pays de Montereau**

Je peux faire une demande de logement social si :

- ✓ Je suis français.
- ✓ Je suis européen et réside de façon permanente sur le territoire.
- ✓ Je suis étranger et réside de façon permanente sur le territoire.
- ✓ Je dispose de ressources annuelles inférieures à un montant défini réglementairement.



1 - comment faire ma demande de logement social ?

Sur internet : www.demande-logement-social.gouv.fr

Je me munis de :

mon numéro de sécurité sociale, ma pièce d'identité, mon dernier avis d'imposition et mes autres justificatifs (photo ou scan).

Si je n'ai pas accès à internet :

Ma demande doit être déposée auprès d'un guichet enregistreur communal ou bailleur (cf: cartographie).

Je me procure le document de demande de logement (Cerfa 14069-05) auprès d'un guichet communal, je le complète, et je joins tous les justificatifs nécessaires.



Les pièces d'identités doivent être jointes, sans cela le guichet sera dans l'impossibilité d'enregistrer ma demande de logement.

2. Le traitement de ma demande de logement.

Ma demande est enregistrée, je reçois une attestation avec mon numéro de demandeur.

Je fais une seule demande de logement qui sera valable sur toute l'Île-de-France et ainsi consultable par tous les partenaires du logement social (bailleurs, communes, Préfectures, Action Logement).

Je maintiens ma demande de logement à jour régulièrement (ressources, CAF, quittances...), je la modifie en cas de changement de situation (coordonnées, naissance...) et je la renouvelle tous les ans.



Celle-ci sera radiée si le renouvellement n'est pas effectué un an après la création de la demande initiale.

- Ma demande de logement est renouvelable et modifiable sur le site internet www.demande-logement-social.gouv.fr ou auprès d'un guichet enregistreur communal ou bailleur.
- Tous les justificatifs doivent être joints à mon dossier.

- Je suis salarié du secteur privé.

AL'in. 

Je m'inscris sur le site AL'IN pour trouver mon logement social.

Mon entreprise est composée de plus dix salariés et cotise à Action Logement Services, je bénéficie de logements locatifs qui sont proposés aux salariés d'entreprise assujetties.

Cette plateforme <https://al-in.fr> permet de consulter et de se positionner directement sur des offres de logements qui y sont publiées.

- Je suis Agent de l'État, je m'inscris sur la bourse aux logements.

Les logements disponibles de ce parc sont publiés sur une bourse aux logements en ligne (www.balae.logement.gouv.fr/balae/login.do). Je peux ainsi prendre connaissance de l'offre de logements sociaux interministériels et candidater de manière autonome sur les annonces publiées.

3. Ma demande de logement est cotée.

La **cotation** consiste à attribuer des points à la demande de logement en fonction des critères renseignés.

Elle permet d'assurer **une meilleure lisibilité et transparence** dans le processus d'enregistrement et d'attribution de la demande de logement social. Lors du traitement de ma demande de logement, **j'obtiens une note, des informations quant au délai d'attente et le positionnement de ma demande de logement.**

Les critères et la pondération sont consultables sur le site de la CCPM.



4. Le processus d'attribution.

Étape 1: un logement qui correspond aux critères enregistrés sur ma demande de logement se libère :

3 candidats sont proposés par le désignataire du logement.

Je reçois un courrier de proposition de logement accompagné d'un bon de visite (certains bailleurs font visiter le logement proposé après la CALEOL – Commission d'Attribution de Logement et Examen d'Occupation des Logements).

Étape 2: mon dossier est présenté à la CALEOL du bailleur et la décision d'attribution est prise par cette dernière qui classe le candidat par ordre de **priorité**. *Certaines candidatures retenues peuvent faire l'objet d'une non-attribution.*

Étape 3: après la décision de la CALEOL, le **bailleur m'en informe par courrier**. Si je suis retenu en premier, il me communiquera la date de signature du bail et des documents à fournir.

Étape 4:

- **Si le logement me convient**, le bail est signé et ma demande de logement est radiée.
- **Si le logement ne me convient pas**, l'information est notée dans mon dossier qui reste actif, et la proposition est faite au candidat

Coordonnées des guichets enregistreurs de la demande de logement social

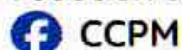
Montereau Fault Yonne Confluence Habitat	1 Rue de la Maison Garnier Montereau Fault Yonne 01 64 70 53 00	Du lundi au vendredi: 8h30/12h 13h30/17h.
Cannes Ecluse Mairie	67 Rue Désiré Thoison Cannes Ecluse 01 60 73 57 00	Du lundi au vendredi: 8h30/12h30 14h/18h
St Germain Laval Mairie	1 Rue de Verdun Saint Germain Laval 01 64 32 67 52	Du lundi au vendredi, sauf le jeudi: 8h30/12h 14h/17h45 (16h45 le vendredi)
La Brosse Montceaux Mairie	27 Rue Grande La Brosse Montceaux 01 64 32 23 07	Mardi : 10h/12h et 16h/18h. Vendredi : 10h/12h et 15h/17h
La Grande Paroisse Mairie	Rue Grande La Grande Paroisse 01 64 32 54 54	Lundi, mardi, mercredi matin : jeudi et samedi matin : 9h/11h45 et 14h/17h Vendredi matin : 8h30/12h30
Varennnes Sur Seine Mairie	Place Jean Séjourné Varennnes sur Seine 01 60 73 55 30	Du lundi au jeudi 8h30/12h - 13h30/17h30 Vendredi : 8h30/12h - 13h30-17h

www.demande-logement-social.gouv.fr



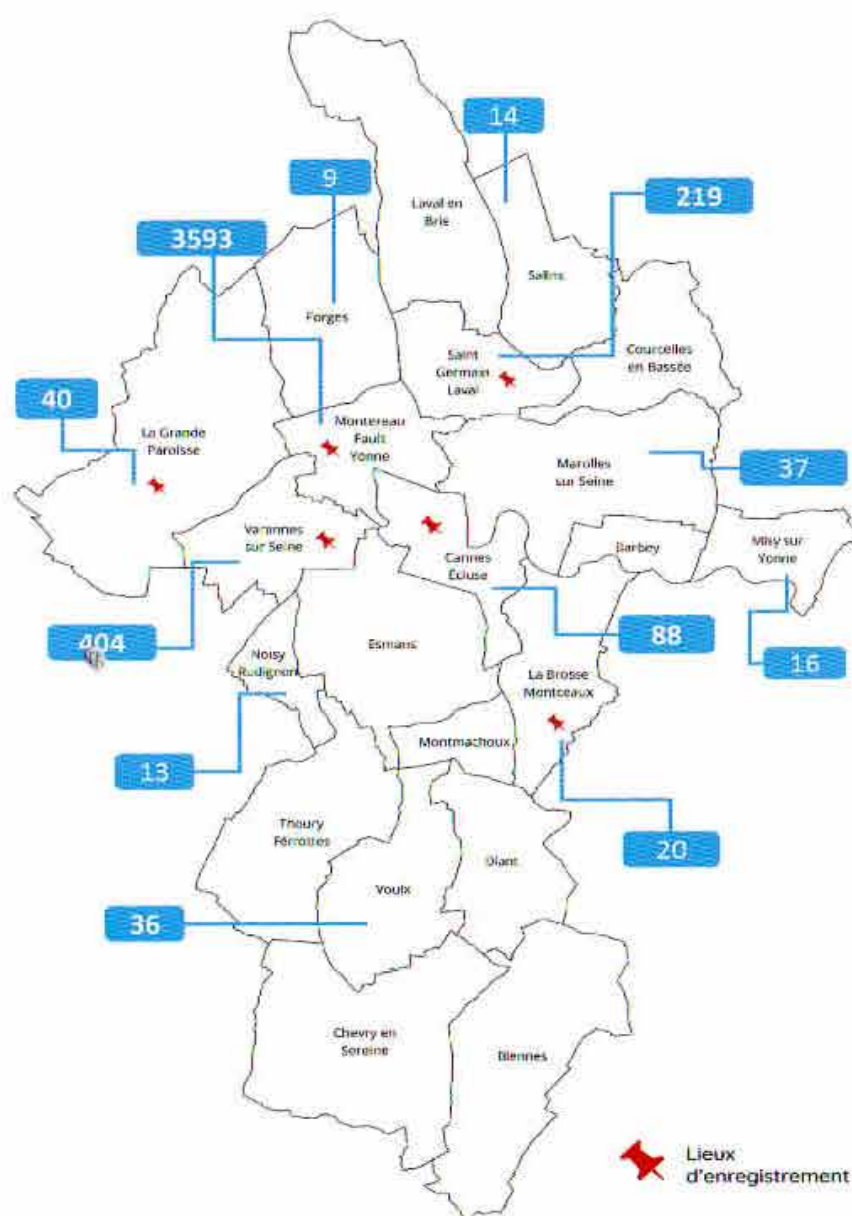
Informations sur notre site:
www.paysdemontereau77.fr

et nos réseaux sociaux:



Le parc de logement sociaux sur la CCPM

**En individuel et en collectif
par communes**



source: RPLS 2022

INCIVILITÉS /

Nous avons déjà, dans le Tacot d'octobre 2020, rappelé aux propriétaires de chiens que les déjections canines sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En effet, depuis quelques mois nous constatons ce genre d'incivilité sur les trottoirs. Merci de ne pas oublier les sacs en sortant vos animaux !

D'autre part, nous vous rappelons ces quelques règles pour la bonne entente entre voisins :

HORAIRES DE TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE BRUYANTS :

Jours ouvrés du lundi au vendredi...de 8h à 12h et 14h à 20h

Samedi.....de 9h à 12h et 14h à 19h

Dimanche et jours fériés.....de 10h à 12h

Ce rappel se trouve dans chaque numéro de Tacot, pensez à le consulter avant vos travaux. Merci d'avance pour le bien de la communauté.

Ça se passe ici

JACHÈRES FLEURIES /

Une nouvelle jachère fleurie a vu le jour sur le terrain communal au city stade. Merci à M. Lemirre Hervé pour son aide lors de cette plantation.

Vous aurez sûrement remarqué qu'une autre jachère fleurie rue de Flagy a été semée. Merci de la respecter et de ne pas vous garer dessus !!!



RÉFECTION ENROBÉ RUE DU PONT DE LA MESSE /

Les travaux de voirie rue du Pont de la Messe sur le hameau de Bichereau sont terminés. Ils ont eu lieu de la fin août à début septembre. Après le décaissement de la rue pour enlever l'ancien enrobé, un nouvel enrobé a été coulé.

Nous tenons à remercier la Communauté de Communes du Pays de Montereau pour le financement et le suivi de ce chantier. Encore une rue de notre commune qui en avait bien besoin.

Le programme de réfection de nos voiries va se poursuivre en parfaite corrélation avec notre Communauté de Communes.



Avant travaux



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux



Après travaux

STAGE DESSIN ET PEINTURE /

Cet été, une équipe de huit petits créatifs a investi la salle des fêtes pour participer au premier stage de dessin et peinture proposé par l'association Arts en Chaîne.

Pendant une semaine d'ateliers, les enfants âgés de huit à treize ans ont laissé libre cours à leur imagination en cultivant leur passion pour les arts plastiques. Avec les conseils de Claire, artiste peintre, ils ont exploré diverses techniques ; pastels, aquarelle, acrylique...mais aussi découvert l'histoire de l'art, sur le thème du Japon.

C'est avec fierté que les jeunes artistes ont exposé leurs œuvres et raconté l'histoire fantastique qu'ils avaient imaginée et illustrée ensemble.

L'association Arts en Chaîne remercie chaleureusement la mairie pour son accueil, et les enfants pour leur engagement, leur énergie et leur bonne humeur. Grâce à cette collaboration, elle poursuit son objectif de proposer des activités accessibles à tous pour encourager l'éveil à l'art et à la culture.



COURSE CYCLISTE DE THOURY-FERROTTE /

Un petit message de remerciements et de bilan de notre course cycliste du samedi 8 juin.

L'organisation de la course remercie notre commune d'avoir accueilli cette épreuve cycliste. Ils ont notamment apprécié l'aide apportée à la partie administrative et la partie matérielle. L'accès aux wc ainsi que la possibilité de stationnement, à côté de la jachère fleurie leur ont été bien utiles.

L'organisation de cette épreuve a nécessité une quarantaine de bénévoles dont 25 signaleurs. Seul fait à noter, une altercation verbale entre un des signaleurs et un automobiliste à l'intersection des rues de Flagy et de Verdun qui s'est heureusement bien terminée.

Il n'y a pas eu de chute entre coureurs à déplorer comme cela peut arriver parfois dans les pelotons cyclistes. La Croix-Rouge présente n'a pas eu à intervenir.

L'épreuve était organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme pour la catégorie nommée « Access » qui comporte 4 niveaux de valeur d'où les 4 départs séparés, pour des participants âgés d'au moins 17 ans dans l'année.

Avec la météo favorable, il y a eu un total de 162 partants, coureurs venus de Seine-et-Marne mais aussi de toute l'Ile-de-France et des départements voisins (Loiret, Yonne). Trois des quatre vainqueurs sont toutefois Seine-et-Marnais, le quatrième venant du Loiret.

Les retours des participants sont positifs, avec notamment beaucoup de remerciements pour l'organisation. Ils ont aussi considéré le circuit agréable mais difficile avec la montée de la rue de Verdun qui revenait rapidement.

Le club organise une dizaine d'épreuves pour faire vivre son sport sur notre joli sud Seine-et-Marne.

Il essaiera de pérenniser cette course cycliste de Thoury-Férottes avec une nouvelle organisation l'année prochaine.



FÊTE NATIONALE : 13 ET 14 JUILLET /

Les festivités de la Fête Nationale ont commencé le 13 juillet par un repas républicain sur les ballots de paille avec barbecue et buvette (tenus par les Pompiers de Voulx), accompagné par le DJ qui vous a fait danser entre deux bouchées de merguez, andouillettes, frites... Sous la surveillance de leurs parents, les enfants ont pu jouer dans une structure gonflable installée par Events Paradise Party.

Ensuite, tout le monde s'est dirigé vers le nouveau terrain où allait avoir lieu le feu d'artifice. Il est selon vos nombreux retours, magnifique et plus beau d'année en année.

De retour sur la place, malgré le froid qui s'était installé quelques irréductibles se sont ambiancés.

Merci aux Pompiers de Voulx, à Damien le DJ et au comité des fêtes, pour cette soirée.





Sur la place de la mairie à partir de 15h, un après-midi jeu était organisé par le comité des fêtes et l'association Thoury'Bambel. On pouvait trouver de quoi bien s'amuser : structures gonflables, pêche à la ligne, panier de basket, puissance 4 géant... Les enfants s'en sont donnés à cœur joie. Ils ont aussi pu partager un goûter.

Dans la salle des fêtes, les aînés avaient eux aussi leur goûter (tarte aux fruits, café, jus de fruit...). Le peu de participants a permis aux présents de bien en profiter. Toujours aussi contents de participer à cet événement ils ont pu ensuite aller voir les enfants.

Le mélange de génération est important dans cette période de morosité.



FÊTE DE LA BIÈRE : 3^{ème} ÉDITION / Dimanche 8 septembre

La journée a commencé à 5h30 du matin par l'accueil des exposants courageux de la brocante (encore peu nombreux cette année) vu le temps de la veille. Mais ils ont apparemment bien vendu au vu des retours.

Dans la matinée a démarré la valse des food-trucks : Country Burger, Pizza Joël, Dolce Mama, La Collinoise (antillais) et le Régent (tartibrie, choucroute et boudin) Et bien entendu celle des brasseurs : Belle de Loing, Grand-Duc, DS Brasserie, Crazy Hops. Ils étaient très attendus et furent très appréciés par les nombreux visiteurs.

Nouveauté de cette année, la présence du bus MusiQafon (le directeur Thierry Boccanfuso), qui vous a permis de chanter, de danser et d'écouter tout au long de la journée des groupes de musique aux styles variés (chansons françaises, rock et rap urbain).

Cette manifestation très festive a été perçue par tous et toutes comme un bon bol d'air après la rentrée. Le soleil et la chaleur ont participé à cette réussite.



Avec le groupe Billet d'humeur



SCOUTS : RENTRÉE COLORÉE À THOURY-FERROTTE /

Cette année la rentrée du groupe Scouts et Guides de France St Vincent, de Lorrez/Nemours, s'est déroulée aux abords de l'église de Thoury-Ferrottes.

Après un temps purement administratif d'inscription, les enfants et parents ont pu participer à un grand jeu sur le thème du scoutisme : comment monter une tente le plus vite possible, comment établir un menu de saison, comment monter une table avec des perches...

Les parents ont découvert ou redécouvert, en jouant, le projet éducatif du mouvement, la pédagogie, le nom des « branches » (= tranches d'âge = couleur de chemise) et les termes pédagogiques associés...

Après un bon goûter offert par le groupe, les jeunes ont accueilli officiellement les nouveaux inscrits lors d'une cérémonie.

Nous avons ensuite investi l'église pour un temps de prière, puis de visionnage des rétrospectives de camp d'été sur grand écran. La journée s'est terminée, juste avant la pluie, par un pique-nique partagé.



Les Scouts et Guides de France sont un mouvement catholique de jeunesse et d'éducation populaire. L'association est accueillante pour toutes et tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Nous recherchons particulièrement cette année des jeunes de 17 ans minimum qui aiment la nature et l'animation afin d'encadrer les enfants dans les activités scouts, pendant l'année à raison d'une fois par mois, et pour les camps d'été d'une à deux semaines. En contrepartie de cet engagement bénévole, si la/le jeune le souhaite, nous finançons le BAFA.

Nous recherchons également des adultes en situation de handicap pour compléter l'unité « Audace ». La proposition Audace fait vivre à des adultes en situation de handicap mental ou intellectuel le projet éducatif des Scouts et Guides de France. Les activités sont conduites selon la méthode du scoutisme et en tenant compte des capacités de chacun.

Un grand merci à la commune de Thoury-Ferrottes de nous avoir accueillis ce samedi 21 Septembre, ainsi qu'à la paroisse de nous avoir permis d'utiliser l'église.

Si c'est possible, nous reviendrons !



10^e FÊTE DE LA POMME / Dimanche 20 octobre

En fin de semaine, les agents techniques ont ramassé quelques sacs dans le verger de la commune et des consorts Legrand.

Le samedi matin une partie des bénévoles se sont donné rendez-vous. Une équipe, direction Thomery et l'autre équipe direction Bichereau, où environ 2 tonnes de pomme ont été ramassées. Après une p'tite pause déjeuner, il fallait tester le matériel. Hop Pop Hop... Débute le lavage, le broyage, le pressage, sans oublier l'étiquetage des bidons. Après un essai, tout fonctionnait, il ne restait plus qu'à nettoyer tout le matériel pour le lendemain.

Le dimanche, rendez-vous à 7h pour l'installation des barnums ; le coin lavage, le broyeur entouré des pressoirs, la partie vente de jus de pommes et la dégustation de châtaignes.

L'association La Curieuse s'activait pour préparer leur stand de buvette-restauration, tables et bancs pour accueillir les personnes pour le déjeuner et le goûter.

Après, les exposants sont arrivés :

Rouge Framboise (confitures) ; brasserie Belle de Loing (bières) ; l'association des Croqueurs de Pommes de Brie-Gâtinais ; le fournil de Violette (pain) ; Raw Cheese Power (Fromage), la ferme du Fourchet (cidres), SCEA du Lavoir (Produits locaux), M. Perichon (Miel), Mme Garnier (pommes de terre, farine), l'association Chev'ânes de trait du Bocage pour les balades en calèche.

L'après-midi, le Folklore Auvergnat en Seine et Loing « La Bourrée du Coucou » a animé la place et a fait participer les personnes présentes pour une petite danse.

En fin de journée, un premier bilan faisait état d'environ 1 000 litres de jus sortis des différents pressoirs.

Merci à tous : les propriétaires des vergers et des animaux, les producteurs locaux, les associations, les exposants, la Curieuse, les agents techniques et administratifs, la commune de Varennes-sur-Seine pour le prêt de barnums, la municipalité, les visiteurs et surtout... les bénévoles.







A l'année prochaine...
Venez encore plus nombreux !



HALLOWEEN /

Bouuuuhhhhhh ! Gipsy l'araignée est très contente du succès de son défilé d'Halloween !!! Dans la frayeur et la bonne humeur, les petits et grands se sont remplis les poches de bonbons !!! Du plus mignon au plus terrifiant déguisement vous avez encore su faire preuve d'imagination. Toute l'équipe de Thoury'Bambel vous attend plus nombreux l'année prochaine. Attention... Nous redoublons d'imagination pour les décorations, à vous d'être prêt ! Nous remercions infiniment les habitants de Thoury-Ferrottes pour leur générosité et leur accueil.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE /

Ce 11 novembre, M. le maire, certains de ses conseillers ainsi que quelques habitants du village sont venus commémorer la fin de la première guerre mondiale et honorer les soldats tombés aux combats. Après le dépôt de la traditionnelle gerbe de fleurs, les présents ont observé une minute de silence. M. le maire a ensuite lu le discours du ministre des armées.



BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL /

Oh, oh, oh !!! Les lutins de l'association Thoury'Bambel ont fabriqué une belle boîte aux lettres où tu pourras glisser la lettre que tu as écrite au Père Noël. Tu la trouveras devant la Mairie, rouge avec sa tête de bonhomme de neige.

Mais surtout, n'oublie pas de marquer les informations suivantes : ton nom, ton prénom et ton adresse.
Et bien sûr, laisse place à ton imagination...

Mais n'oublie pas, sois sage, le Père Noël te surveille !



UNE BELLE EXPÉRIENCE THÉÂTRALE : EXPLORATION ÉBLOUISSANTE DE LA PHOBIE NOCTURNE /

La scène théâtrale a récemment été illuminée par une pièce captivante qui aborde un thème universel : la peur de l'obscurité. Pendant 1h30, le public a été transporté dans l'univers d'un personnage qui redoute la nuit, les noirceurs de sa vie une peur qui résonne pour beaucoup d'entre nous.

La narratrice, Françoise Bègue, véritable virtuose de la scène, a su captiver son auditoire par son talent exceptionnel. Avec une touche d'humour et une culture riche, elle a su transformer une simple peur et des traumatismes en une aventure pleine de surprises. Chaque moment sur scène était une prouesse, oscillant entre rires et réflexions profondes, ce qui a permis au public de s'identifier à ce personnage en proie à ses propres angoisses.

La pièce ne se contente pas de faire rire ; elle invite également à une introspection sur nos propres peurs et la manière dont nous les affrontons. À travers des anecdotes touchantes et des rebondissements inattendus, la narratrice nous rappelle que la nuit, bien que souvent redoutée, peut aussi être un espace de découverte et de magie.

Cette pièce était articulée par un musicien qui nous a présenté des instruments anciens joué par Jean -Claude Perron dit « Félix » et écrite par Daniel Coué.

En somme, cette pièce est une belle ode à la résilience et à l'acceptation de nos peurs. Elle nous encourage à embrasser l'inconnu et à trouver la lumière même dans les moments les plus sombres.

«Tous étions bien vivants le lendemain »

Les spectateurs présents à cette pièce de théâtre comprendront ...



NOUVELLE CULTURE DE NOS CHAMPS : LA POMME DE TERRE /



Un agriculteur louant des terres agricoles sur notre commune a innové cette année.

Il a décidé de cultiver 12 hectares de champs de pomme de terre. La récolte fut généreuse avec pas moins de 50 tonnes de pommes de terre.

Une partie a pris la destination de la Belgique pour être transformé en chips et une autre dans le Nord de la France pour faire des frites.



NETTOYONS LA NATURE /

L'association Pom'Nature a organisé le samedi 28 septembre « Nettoyons La Nature ». Le rendez-vous était donné à 13h30 sur la place de la mairie afin de faire des petits groupes de « nettoyeurs ». Peu de présents pour cette cause, c'est dommage...

Sous un beau soleil bien agréable, tout le monde, avec sac poubelle en poche est parti sillonner les chemins et bords de routes.

Les enfants avaient enfilé bottes, gants et chasuble, accompagnés par les parents ou adultes. Ils étaient ravis de participer à cet évènement. Un goûter était offert à tous les participants pour leur plus grand plaisir (gâteaux faits maison, boissons, bonbons).

Il faut motiver la jeune génération pour le bien-être de tous.

Un p'tit rappel, il faut savoir que certains déchets mettent beaucoup de temps à se désagréger.

Quelques exemples :

PNEUS : 100 ans

CANETTES EN ALU : 10 à 100 ans

BOUTEILLES PLASTIQUES : 100 à 1000 ans

BOUTEILLES EN VERRE : illimité

GOMME A MÂCHER : 5 ans

CIGARETTES : 1 à 3 ans sauf un des composants du filtre 10 ans (Pensez aux cendriers de poche sachant que fumer est nuisible pour votre santé)



A réfléchir sur notre comportement pour l'avenir. Il faut prendre conscience que nous sommes les responsables !!! Nous savons bien qu'une journée de nettoyage c'est une goutte d'eau dans l'océan, mais il suffit d'avoir ce comportement chaque jour.

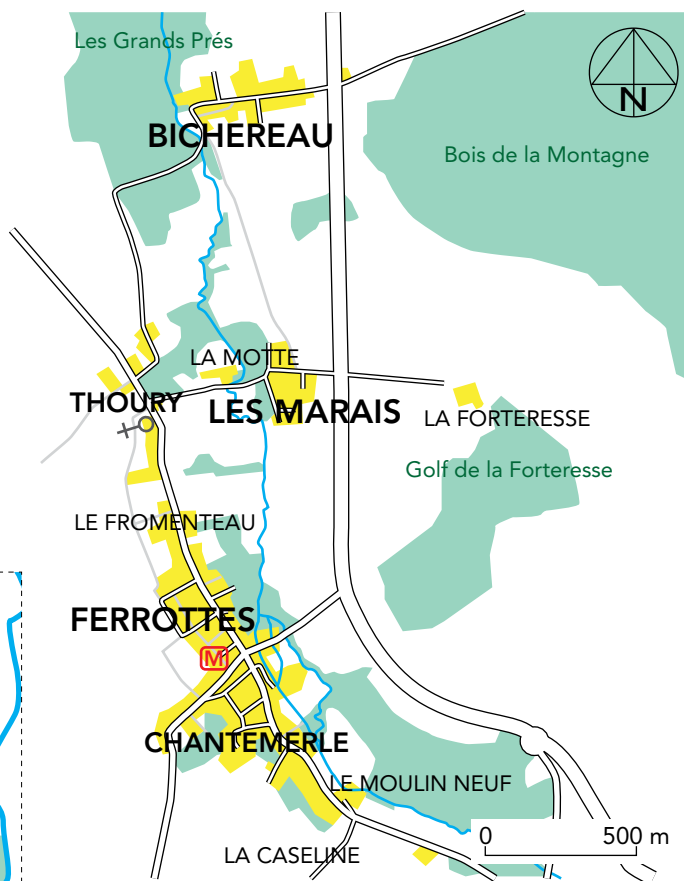
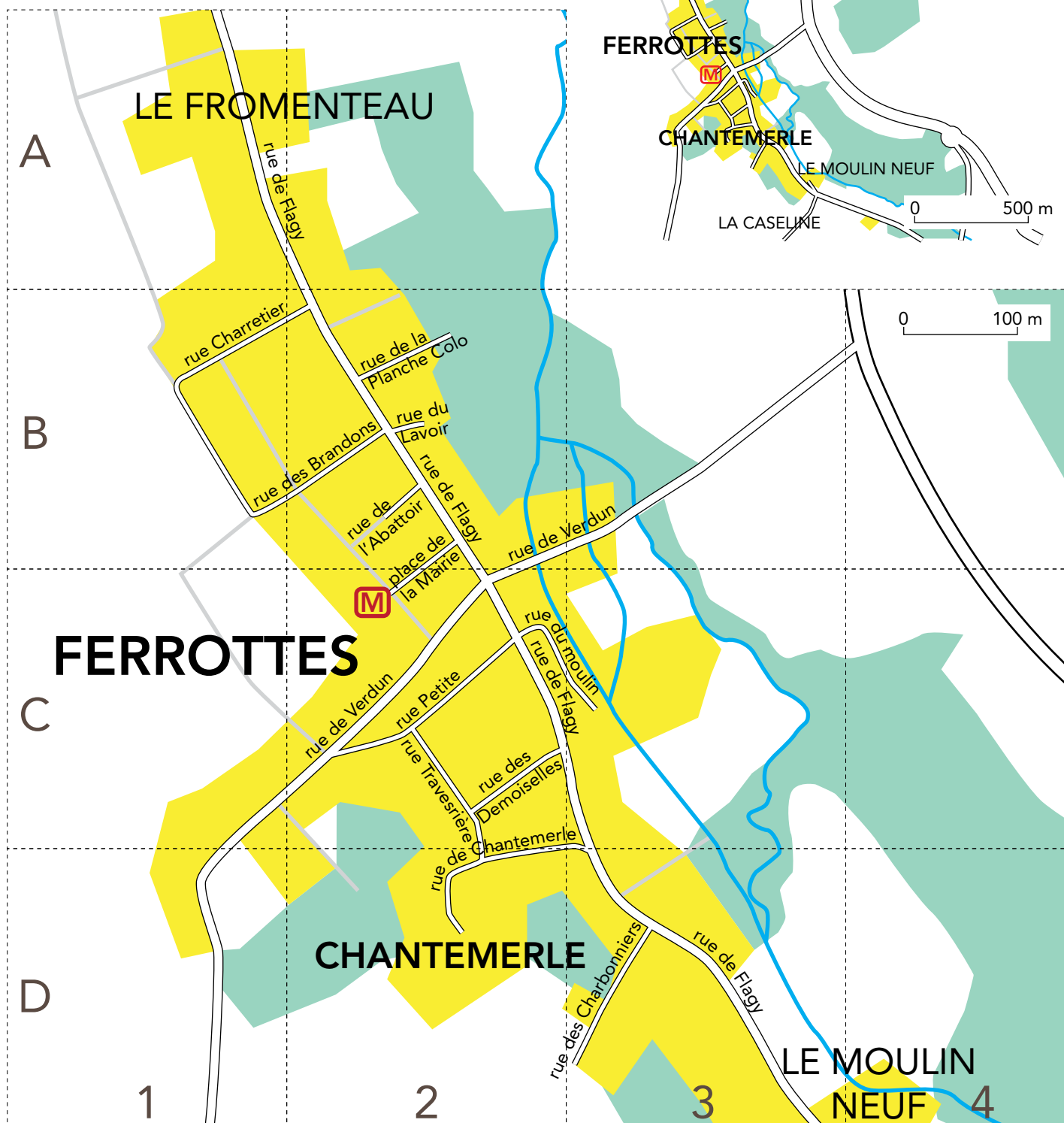
Merci aux petits et aux grands bénévoles. A l'année prochaine, vous espérant plus nombreux pour cet acte civique.



PLAN DE THOURY-FERROTTE

Noms des rues :

l'Abattoir (rue de)	B2
Brandons (rue des)	B2
Chantemerle (rue de)	D2
Charbonniers (rue des)	D3
Charretier (rue)	B1
Demoiselles (rue des)	C2
Flagy (rue de)	A1-D3
Lavoir (rue du)	B2
Mairie (place de la)	B2
Moulin (rue du)	C2
Petite (rue)	C2
Planche Colo (rue de la)	B2
Traversière (rue)	C2
Verdun (rue de)	D1-D3
Mairie	



PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h
 Mercredi de 9h à 12h
 Vendredi de 16h à 19h
 Tél. : 01 64 31 94 45
 Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h
 Levée du courrier à 16h
 Mercredi de 9h30 à 12h
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 09 63 43 77 05
 Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : **17**
 POMPIERS : **18**
 SAMU : **15**

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

**HORAIRES DE TRAVAUX
de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouverts de 8h - 12h et 14h - 20h
 Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
 Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre :
 - en bas de la rue de Verdun
 - au lavoir de Bichereau
 - au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?
 Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS
DÉCHETS INTERDIT** (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Horaires d'hiver (1er octobre au 31 mars)

Route de Saint-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04
 Lundi, mercredi, samedi : 9h00-12h30 / 13h30-18h
 Vendredi : 13h30-18h
 Dimanche : 9h-12h
 Mardi, jeudi : fermé

Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuellles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder nos trottoirs propres, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

**ILS SONT NÉS /**

Emma, fille de Jonathan et Mégane Checa-Vazquez,
le 7 août 2024
Alba, fille de Quentin Legrand et Elodie Delouis,
le 10 août 2024
Louis, fils de Arthur et Maëlle Guilbaud,
le 21 août 2024

**ILS SE SONT DIT OUI /**

Mme **Aurélie** Bellay et M. **David** Pimenta,
le 24 août 2024
 Mme **Katia** Cuvelier et M. **Michel** Minotte,
le 5 octobre 2024

**ILS NOUS ONT QUITTÉ /**

M. **Fabrice** Lignot, le 21 juin 2024
 Mme **Münevver** Micir, le 9 juillet 2024
 M. **Joaquim Bogas Robalo**, le 7 septembre 2024

PIZZ À JOËL à Thoury : 06 59 60 04 68

6 - 20 décembre

17 - 31 janvier

14 - 28 février

14 - 28 mars

11 - 25 avril

9 - 23 mai

COUNTRY BURGER à Thoury : 07 62 42 92 89

Tous les mercredi de 18h30 à 21h30



Thomas GIGOT
PHOTOGRAPHE

thomas.gigot@gmail.com
www.thomas.gigot.com
06.64.42.86.97

GREGOIRE TOUZEAU
Achat

ANTIQUITES, DESIGN CONTEMPORAIN

tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, luminaires, photos, jouets...

09-50-46-17-00 06-84-10-53-59



Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com

Jérémy Cohen
Ostéopathe D.F.O.

17 bis rue de Flagy
Thoury Ferottes

07 66 08 56 53

osteopathe.thoury@gmail.com

Nourrissons, enfants, adultes, femmes enceintes, sportifs

MARIE-ANNE SERVICES

Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19

SERVICE A LA PERSONNE

Prestations entièrement personnalisées, permettant aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées de continuer à vivre chez elle en toute indépendance.



Guillemot Isabelle
Créatrice

06 33 66 14 83
zazacrea77@gmail.com

16 rue de Verdun
77940 Thoury-Ferottes



SOFREP
MR KHEDR

Revêtement sols et murs - Agencement de pièces - Petits maçonnerie - Travaux de finition

76 Rue de Flagy - 77940 Thoury Ferottes
Tél: 0620642533 Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep@hotmail.fr



La Forge d'Antan
Forgerie d'Art
Serrurier

Fabrication sur mesure et pose:
Portails, Clôtures, rampes d'escaliers, gardes corps, Balcons, marquises

Sébastien Couard
16 rue de Verdun - 77940 Thoury Ferottes
06 15 25 23 89



ARTISAN PEINTRE
MICHAUX BAPTISTE

06 13 14 19 54

PEINTURE INTERIEUR
PAPIER PEINT
TOILE REVÊTEMENT SOL

DEVIS GRATUIT
THOURY FEROTTES
7 RUE DES VERGERS

MICHAUX-PEINTURE@OUTLOOK.FR

PIZZ à JOËL

Pizzas à emporter

06 59 60 04 68

N'hésitez pas à appeler pour réserver de 17h à 21h

Paiement par chèque ou espèces uniquement




TSO Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance

56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com



Désir de grandir, plaisir d'apprendre

PSYCHOPÉDAGOGUE | Marie-Coline Lalive

melpsychopedagogue@free.fr | Thoury-Ferottes

marre d'avoir mal ?

Techniques de soins naturels contre la douleur

MAGNETISME PHYTOTHERAPIE

Lionel Huguet
8 rue du moulin
77940 THOURY FEROTTES
07.69.39.13.96

Atelier Faux le Fer

Demant René
Sculpteur



06.33.98.11.82
demant1887@laposte.net

Créatrice
Personnalisation d'objets divers



lescreationsdekatie77@gmail.com
tél : 33 7 49 29 12 50

7 rue de la gare 77940 Thoury-Férottes

Dadon PIREs Adrien
77940 Thoury-Férottes
dadonadon@gmail.com

Services
Aménagement intérieur
Entretien de jardin
Bricolage Divers

06.33.98.11.82

STANHOME world

MARIE FRANCE GRAFFAGNINO
Votre Conseillère

STANHOME 77940
Port : 06 08 14 90 58

Votre carte de visite
ici
C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !

Communication
Sérigraphie
Marquage
Signalétique

Monsouri Mounir

ME print

7 rue des branciers 77940 Thoury-Férottes
07.67.79.36.83
me.printer77@gmail.com
@me.printer77

l'imprimeur de vos envies

SARL MORIZE
6 rue de Bichereau 77940 THOURY-FÉROTTES



SARL MORIZE
maçonnerie générale et couverture

0624781068 - 0174906891
jeanm773026@hotmail.fr

Votre carte de visite
ici
C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !

Les Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10



Mail : lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com

Gîte de la Caseline
(Thoury-Férottes)



Denise Quatre
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier
06 09 70 82 85

Site internet :
«Gîte de France en
Seine-et-Marne»
n°394

"GITES DE FRANCE"

Mélo Coiff
Coiffure et Maquillage
Service à votre domicile
06.59.85.33.28



Toujan Méléodie
numéro de Siret : 8513639100013
4 rue de Bichereau
77940 Thoury-Férottes
melo.coiff.ramena@gmail.com
Facebook : melo.coiff

APJ - JARDIN
6 rue de Thoury 77940 Thoury-Férottes
pascaljoseph@yaho.fr
06.23.35.51.50



Animation D'Événementiel

Tiësta Night



06.65.42.08.69
Tiësta.night@hotmail.fr

Facebook

L'ATELIER DE JO



ESTHÉTICIENNE
À DOMICILE

06 02 08 30 19
Joannaaf05@gmail.com
latelier_de_jo

TAXI BRICE
Commune de Thoury-Férottes

GARES AÉROPORTS
HÔPITAUX ÉVÉNEMENTS
TOUTES DISTANCES

06.68.39.94.14
smtaxi77@gmail.com



Votre carte de visite
ici
C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !

Votre carte de visite
ici
C'est gratuit pour
toutes activités sur
Thoury !

Nettoyons la nature



Pâques



Stage d'été dessin



Fête de la bière



Printemps des poètes



Course cycliste



Vide grenier



Ça s'est passé dans notre village cette année

Fête de la pomme



Halloween



Fête de la nature



Fête nationale



Fête des voisins



Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Elise Gislard, Célia Buire, Yves Roy, Joël Paupardin, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, L. Aubry, D. Amour-Barrault, Denis Chollet

Photos : Y. Roy, J. Tomas, E. Gislard, D. Amour-Barrault, L. Aubry, V. Laroche, C. Masson

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr
Imprimé sur papier par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Novembre 2024 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !